

**REPUBLIQUE GABONAISE**

**Union - Travail - Justice**



---

**MISSION MINISTERIELLE  
PROMOTION AUDIOVISUELLE ET  
CINÉMATOGRAPHIQUE**

---

**PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE**

**ANNEXE A LA LOI DE FINANCES 2025**

**Les PAP sont présentés dans des documents mission par mission.**

**La mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les moyens (emplois) alloués à une politique publique.**

**La présentation de chaque mission détaille :**

- la présentation du périmètre de la mission ;
- les principaux textes concernant la politique publique à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue ;
- les principales réformes ;
- les objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement.

**Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. La présentation de chaque programme détaille :**

**La présentation du cadrage stratégique du programme :**

- la présentation du périmètre du programme, son articulation avec d'autres programmes, et les pilotes et les différents acteurs du programme ;
- la structuration du programme, sa segmentation en actions et la présentation de chaque action ;
- l'analyse stratégique du contexte et du champ du programme ;
- les enjeux qui en ressortent pour l'administration gabonaise ;
- les objectifs stratégiques du programme avec le type de finalité du résultat visé, le(s) résultat(s) annuel(s) attendu(s), les indicateurs d'évaluation, les éléments clés de stratégie d'action annuelle, et les contributions des opérateurs et des principaux partenaires.

**La présentation des moyens du programme et des dépenses fiscales associées :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres) ;
- le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation ;
- les propositions relatives aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat sont présentées en effectifs.

**La justification des crédits au premier franc CFA**

- les crédits sont justifiés, titre par titre, dès le premier franc CFA demandé.

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>2</b>
<b>PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION</b>	<b>5</b>
PERIMETRE DE LA MISSION	5
DECLINAISON OPERATIONNELLE DE LA MISSION	5
PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE	6
PRINCIPALES REFORMES	6
PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONTEXTE ET ANALYSE STRATEGIQUE DE LA MISSION	7
OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION	8
<b>RECAPITULATION DES CREDITS</b>	<b>10</b>
<b><u>PROGRAMME PRODUCTION DES CONTENUS AUDIOVISUELS</u></b>	<b>13</b>
<b>PRESENTATION DU PROGRAMME</b>	<b>14</b>
PERIMETRE DU PROGRAMME	14
DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME	14
PRESENTATION DES ACTIONS	15
<b>CADRAGE STRATEGIQUE</b>	<b>16</b>
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	16
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	17
<b>PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES</b>	<b>22</b>
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	22
<b>JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA</b>	<b>24</b>
AUTRES DEPENSES	24
<b>RATTACHEMENT DES SERVICES</b>	<b>28</b>
<b><u>PROGRAMME PRODUCTION DES CONTENUS CINEMATOGRAPHIQUES</u></b>	<b>29</b>
<b>PRESENTATION DU PROGRAMME</b>	<b>30</b>
PERIMETRE DU PROGRAMME	30
DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME	30
PRESENTATION DES ACTIONS	31
<b>CADRAGE STRATEGIQUE</b>	<b>32</b>
PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME	32
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	33
<b>PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES</b>	<b>37</b>
PROPOSITIONS BUDGETAIRES	37
<b>JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA</b>	<b>39</b>
AUTRES DEPENSES	39
<b>RATTACHEMENT DES SERVICES</b>	<b>42</b>

# MISSION PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE

# PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le compte d'affectation spéciale (CAS) « Promotion Audiovisuelle et Cinématographique » est porté par le **Ministre en charge de la Communication et des Médias**.

## PERIMETRE DE LA MISSION

La loi organique relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB) prévoit la création de comptes spéciaux lorsque certaines recettes sont affectées directement à certaines dépenses.

La loi n°009/2017 du 03 août 2017 portant modification de certaines dispositions de la loi n°026/2016 du 06 janvier 2017 déterminant les ressources et les charges de l'Etat pour l'année 2017 (LFR 2017) fait de la « Promotion Audiovisuelle et Cinématographique » un compte d'affectation spéciale, qui constitue une mission.

Par l'effet de l'article 168 de la loi N°019/2016, du 09/08/2016 portant Code de la communication en République Gabonaise, le CAS dénommé « Promotion Audiovisuelle et Cinématographique » permet de financer les services et entreprises publiques de communication audiovisuelle et cinématographique.

La mission CAS « Promotion Audiovisuelle et Cinématographique » est constituée de deux (2) programmes, à savoir :

- le programme Production des Contenus Audiovisuels ;
- le programme Production des Contenus Cinématographiques.

**Le programme Production des Contenus Audiovisuels** vise notamment :

- l'acquisition des plateaux techniques des radios et des télévisions ;
- l'acquisition des équipements d'information ;
- la construction des infrastructures de diffusion et de transmission (émetteurs et autres) ;
- la conception, la production et l'acquisition des programmes de radio et de télévision ;
- la promotion des cultures locales et des arts auprès des populations et à l'international ;
- la conservation des produits audiovisuels.

**Le programme Production des Contenus Cinématographiques** vise :

- le soutien à la production cinématographique ;
- l'aménagement des salles et espaces de projection ;
- la promotion du cinéma à l'intérieur et l'extérieur du Gabon ;
- la conservation des œuvres cinématographiques.

## Gestion de la Mission et des Programmes

La gestion de la Mission et de ses deux Programmes est prise en compte par le CAS. Les frais de gestion ne doivent pas dépasser 10% de la collecte mensuelle de la Redevance audiovisuelle et cinématographique conformément aux dispositions de la LFR 2023.

## DECLINAISON OPERATIONNELLE DE LA MISSION

La cartographie de la mission 64 CAS Promotion audiovisuelle et cinématographique est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Nombre de BOP		Nombre d'UO		Nombre d'opérateurs	Autres établissements publics (1)
	Niveau central	Niveau déconcentré	Niveau central	Niveau déconcentré		
Programme Production des contenus audiovisuels	1		1		4	
Programme Production des contenus cinématographiques	1		1		1	
<b>Total</b>	<b>2</b>		<b>2</b>		<b>5</b>	

- (1) Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'Etat recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'Etat

## PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les principaux textes recensés, pour la création et le fonctionnement du CAS Promotion audiovisuelle et cinématographiques sont :

- la loi organique relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB) ;
- la loi n°009/2017 du 03 août 2017 portant modification de certaines dispositions de la loi n°26/2016 du 06 janvier 2017 déterminant les ressources et les charges de l'Etat pour l'année 2017 (LFR 2017) ;
- la loi n°19/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République gabonaise ;
- Ordonnance n°00000012/PR/2018 du 23 février 2018 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République Gabonaise ;
- la loi n° 20/2005 du 3 janvier 2006 fixant les règles de création, d'organisation et de gestion des services de l'Etat ;
- le décret n°0406/PR/MENCP du 12 Mars 2013 portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie Numérique, de la Communication et de la Poste ;
- le décret n°0226 du 14 avril 2016 portant réorganisation de la Direction Générale de la Communication ;
- le décret n°0291/PR/MC du 23 mai 2016 modifiant et supprimant certaines dispositions du Décret 725/PR/MCPEN du 21 juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Gabon Télévisions ;
- le décret n°0727/PR/MENCP du 21 juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Radio Gabon ;
- le décret n°0726/PR/MCPEN du 21 juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Télédiffusion du Gabon ;
- Le décret n°0328/PR/MCRIC-PPG du 02 juillet 2015 portant réorganisation de l'Agence Gabonaise de Presse ;
- l'ordonnance n°015/PR/2010 du 25 février 2010 portant création et organisation de l'Institut Gabonais de l'Images et du Son, ratifiée par la Loi n°023/2010 et promulguée par le décret n°0504 du 27 juillet 2010 ;

## PRINCIPALES REFORMES

Depuis 2011, le secteur de la communication est en forte mutation, et est notamment marqué par la réforme de l'audiovisuel public, qui a vu la restructuration du paysage audiovisuel par le démantèlement de Radiotélévision du Gabon (RTG) pour la création d'entités distinctes et spécialisées, opérateurs de l'Etat, chargées d'assurer les missions de service public en matière de communication (radiodiffusion, télévision, transmission et diffusion du signal, etc.).

La modernisation du secteur est en cours et est orientée vers cinq (5) axes fondamentaux :

- le développement d'un véritable marché de l'audiovisuel et du cinéma ;
- la révision du cadre réglementaire des entités de service public de communication ;
- la reconfiguration des plateaux techniques de production et de fonctionnement ;
- la restauration des sites en état de vétusté ;
- la création de chaînes thématiques orientées vers la spécialisation de l'information.

Dans cette dynamique, les groupes audiovisuels publics, chargés de la production et de la diffusion des programmes de radio et de télévision jouent de plus en plus le rôle de diffuseurs de programmes, en compétition avec les chaînes privées. Et pour être en phase avec les besoins du public, ils devront s'appuyer sur des producteurs de contenus.

Le secteur cinématographique, en pleine mutation, est en quête de son modèle de développement en vue d'asseoir une véritable économie du cinéma, dans un secteur de plus en plus concurrentiel et riche d'opportunités, aux plans économique, culturel et artistique.

Malgré les réformes engagées et la nécessité de faire du secteur Communication, un levier important de la politique de développement du pays, le secteur de l'audiovisuel public n'a pas connu son éclosion attendue par la principale réforme engagée en 2011, comme c'est le cas aujourd'hui pour le voisin ivoirien, dont le secteur audiovisuel connaît un essor croissant. Il en est de même pour le Cinéma, dont les lettres de noblesse sous l'égide du CENACI sont perdues et qui connaît aujourd'hui une transformation profonde avec l'essor des nouvelles technologies.

Ce constat a conduit les experts ayant siégé au mois de décembre 2014, dans le cadre des Etats Généraux de la Communication, à proposer la mise en place d'un système de redevances, dont la redevance audiovisuelle, à l'effet de soutenir l'audiovisuel public.

Cette recommandation a été prise en compte lors de l'élaboration de la loi n°019/2016 du 09 août 2016 portant Code de la Communication en République gabonaise qui, en son article 168, institue la redevance audiovisuelle et cinématographique, destinée au « *financement des services et entreprises de communication audiovisuelles et cinématographiques* ».

Ceci dit, si la création d'une recette affectée a été salubre pour l'audiovisuel, depuis sa mise en œuvre au second semestre 2017, elle n'a pas véritablement permis d'enclencher le développement du secteur notamment par l'investissement prévu et le renforcement des compétences nécessaires.

En effet, plutôt que financer l'investissement et les projets structurants permettant le développement de l'audiovisuel public, la Redevance a largement servi à couvrir des dépenses de fonctionnement, y compris notamment des dépenses de salaires des services publics personnalisés (SPP) sous la tutelle du Ministère, en violation des dispositions légales et précisément de l'article 57 de LOLF 2014. Et ce, pour les raisons suivantes :

- 1- le faible niveau des subventions publiques allouées aux opérateurs ne permettant pas de couvrir de façon suffisante les charges de salaire pour les personnels non fonctionnaires y compris les émoluments des personnels d'encadrement (DG, DGA, PCA, etc.) prévus par la loi ;
- 2- une défaillance de la gouvernance qui s'est soldée par une accumulation d'erreurs de gestion et ayant généré de l'endettement massif, fragilisant les entités et leur capacité d'action ;
- 3- un défaut de déclinaison d'une stratégie claire, ambitieuse, permettant de viabiliser économiquement et financièrement les entités responsables et d'arrimer l'audiovisuel et le cinéma aux standards internationaux.

Compte tenu de ce qui précède, Le Chef de Mission a initié un large programme de réflexion stratégique visant à :

- (1) stabiliser et viabiliser économiquement et financièrement toutes les entités sous tutelle ;
- (2) élaborer un plan d'action stratégique visant à ajuster l'audiovisuel public et le cinéma aux meilleurs standards internationaux ;
- (3) monitorer de façon continue à travers le dialogue de gestion l'action des entités sous tutelle ;
- (4) contrôler l'exécution de façon structurée et continue par les comités de suivi et évaluation des contrats annuels de performance.

## OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

Le Cas Promotion audiovisuelle et cinématographique comprend deux programmes :

- programme production des contenus audiovisuels ;
- programme production des contenus cinématographiques.

### OBJECTIF N°1 : Ajuster les compétences techniques aux meilleurs standards de l'industrie.

#### Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

#### Résultat annuel :

- **Résultat annuel attendu** : avoir formé un pourcentage significatif du personnel technique des médias publics.

#### Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Taux de renforcement des capacités aux nouveaux outils, procédés et technologies	%	NA	60	20%	20	100

Source des données : GT, RG, IGIS, AGP, TDG

## OBJECTIF N°2 : Ajuster les contenus au nouveau contexte social et politique

### Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

### Résultat annuel :

- **Résultat annuel attendu :** avoir amélioré de manière significatif la qualité des contenus diffusés dans les médias publics.

### Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Taux de révision des lignes éditoriales	%	NA	10%	30	30	100

**Source des données :** GT, RG, AGP, TDG

### OBJECTIF N°3 : Développer une industrie cinématographique en république gabonaise

#### Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

#### Résultat annuel :

- **Résultat annuel attendu :** avoir créé un fond de soutiens au cinéma gabonais.

#### Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Création d'un Fonds de soutien au Cinéma	Nombre	NA	NA	1	-	1

Source des données : IGIS

### OBJECTIF N°4 : Assurer le soutien public à la production privée

#### Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

#### Résultat annuel :

- **Résultat annuel attendu :** avoir participé à la réalisation de plusieurs productions privées.

#### Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de productions soutenues	Nombre	NA	10	15	20	55

Source des données : IGIS

# RECAPITULATION DES CREDITS

## PRESENTATION DE L'EQUILIBRE DU CAS EN RECETTE ET EN DEPENSE

RECETTES	Ouvertes en LFR pour 2024	Projections en LF pour 2025	Projections en LF pour 2026	Projections en LF pour 2027	DEPENSES	Ouvertes en LFR pour 2024	Demandées en LF pour 2025	Demandées en LF pour 2026	Demandées en LF pour 2027
<b>Titre 3</b>					<b>Titre 3</b>	574 223 716	609 094 326	609 094 326	609 094 326
Recettes propres	854 000 000	854 000 000	854 000 000		<b>Titre 4</b>				
<b>Titre 5</b>					<b>Titre 5</b>	1 148 447 433	1 218 188 652	1 218 188 652	1 218 188 652
RAC	1 242 833 380	1 242 833 380	1 242 833 380		<b>Titre 6</b>				
<b>Total pour la mission 64</b>	<b>2 096 833 380</b>	<b>2 096 833 380</b>	<b>2 096 833 380</b>		<b>Total pour la mission 64</b>	<b>1 722 671 149</b>	<b>1 827 282 979</b>	<b>1 827 282 979</b>	<b>1 827 282 979</b>

## RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LF pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
<b>64.433 Production des contenus audiovisuels</b>	<b>861 335 574</b>	<b>913 641 489</b>	<b>-</b>	<b>913 641 489</b>	<b>913 641 489</b>	<b>913 641 489</b>	<b>861 335 574</b>	<b>913 641 489</b>	<b>-</b>	<b>913 641 489</b>	<b>913 641 489</b>	<b>913 641 489</b>
64.433.1 Production et diffusion des contenus audiovisuels	664 670 244	716 976 159	-	716 976 159	716 976 159	716 976 159	664 670 244	716 976 159	-	716 976 159	716 976 159	716 976 159
64.433.2 Conservation des produits audiovisuels	196 665 330	196 665 330	-	196 665 330	196 665 330	196 665 330	196 665 330	196 665 330	-	196 665 330	196 665 330	196 665 330
<b>64.434 Production des contenus cinématographiques</b>	<b>861 335 575</b>	<b>913 641 490</b>	<b>-</b>	<b>913 641 490</b>	<b>913 641 490</b>	<b>913 641 490</b>	<b>861 335 575</b>	<b>913 641 490</b>	<b>-</b>	<b>913 641 490</b>	<b>913 641 490</b>	<b>913 641 490</b>
64.434.1 Production et valorisation du cinéma	717 779 645	770 085 560	-	770 085 560	770 085 560	770 085 560	717 779 645	770 085 560	-	770 085 560	770 085 560	770 085 560
64.434.2 Conservation des produits cinématographiques	143 555 929	143 555 929	-	143 555 929	143 555 929	143 555 929	143 555 929	143 555 929	-	143 555 929	143 555 929	143 555 929
<b>Total pour la mission : Promotion audiovisuelle et cinématographique</b>	<b>1 722 671 149</b>	<b>1 827 282 979</b>	<b>-</b>	<b>1 827 282 979</b>	<b>1 827 282 979</b>	<b>1 827 282 979</b>	<b>1 722 671 149</b>	<b>1 827 282 979</b>	<b>-</b>	<b>1 827 282 979</b>	<b>1 827 282 979</b>	<b>1 827 282 979</b>

(2) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB) ;  
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB).

## RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
<b>64.433: Production des contenus audiovisuels</b>	<b>861 335 574</b>	<b>913 641 489</b>	<b>-</b>	<b>913 641 489</b>	<b>913 641 489</b>	<b>913 641 489</b>	<b>861 335 574</b>	<b>913 641 489</b>	<b>-</b>	<b>913 641 489</b>	<b>913 641 489</b>	<b>913 641 489</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	287 111 858	304 547 163	-	304 547 163	304 547 163	304 547 163	287 111 858	304 547 163	-	304 547 163	304 547 163	304 547 163
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	574 223 717	609 094 326	-	609 094 326	609 094 326	609 094 326	574 223 717	609 094 326	-	609 094 326	609 094 326	609 094 326
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>64.434 : Production des contenus cinématographiques</b>	<b>861 335 575</b>	<b>913 641 490</b>	<b>-</b>	<b>913 641 490</b>	<b>913 641 490</b>	<b>913 641 490</b>	<b>861 335 575</b>	<b>913 641 490</b>	<b>-</b>	<b>913 641 490</b>	<b>913 641 490</b>	<b>913 641 490</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	287 111 859	304 547 164	-	304 547 164	304 547 164	304 547 164	287 111 859	304 547 164	-	304 547 164	304 547 164	304 547 164
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	574 223 716	609 094 326	-	609 094 326	609 094 326	609 094 326	574 223 716	609 094 326	-	609 094 326	609 094 326	609 094 326
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total pour la mission : Promotion audiovisuelle et cinématographique</b>	<b>1 722 671 149</b>	<b>1 827 282 979</b>	<b>-</b>	<b>1 827 282 979</b>	<b>1 827 282 979</b>	<b>1 827 282 979</b>	<b>1 722 671 149</b>	<b>1 827 282 979</b>	<b>-</b>	<b>1 827 282 979</b>	<b>1 827 282 979</b>	<b>1 827 282 979</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	574 223 716	609 094 326	-	609 094 326	609 094 326	609 094 326	574 223 716	609 094 326	-	609 094 326	609 094 326	609 094 326
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 148 447 433	1 218 188 652	-	1 218 188 652	1 218 188 652	1 218 188 652	1 148 447 433	1 218 188 652	-	1 218 188 652	1 218 188 652	1 218 188 652
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)  
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la

# PROGRAMME PRODUCTION DES CONTENUS AUDIOVISUELS

# PRESENTATION DU PROGRAMME

## PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme « Production des contenus audiovisuels » couvre les actions structurantes et investissements concourant à la mise en œuvre de la politique de la communication en vue du Développement de l'Audiovisuel Public et in fine, son ajustement aux meilleurs standards internationaux.

La réforme de l'audiovisuel public, lancée en 2011 et actée par la création de Gabon Télévision, Radio Gabon et de Télédiffusion du Gabon, établissements publics, participe de cette politique, qui vise la dynamisation de la production et de la diffusion des contenus de radio et de télévision, ainsi que la transmission desdits contenus, par voie hertzienne, satellitaire ou par tout autre moyen.

Le Programme prend donc en compte les crédits de fonctionnement et d'investissement destinés à l'amélioration des compétences, de la gouvernance, et des moyens techniques et technologiques de production et de diffusion des chaînes généralistes et thématiques des groupes Gabon Télévisions et Radio Gabon, à la transmission de leurs programmes, ainsi qu'à la conservation de leurs émissions.

Sont également pris en compte, les crédits de fonctionnement et d'investissement de l'Agence Gabonaise de Presse (AGP), notamment ceux destinés à la production des contenus et permettant la fourniture aux médias publics et/ou privés des contenus émanant de l'ensemble du territoire et de l'étranger.

La conduite des politiques publiques de ce Programme est assurée par la Direction Générale de la Communication au niveau centralisé, et par les Directions Générales des entités sus mentionnées en déconcentré.

Le Responsable Programme au titre du CAS pour ce programme est le Conseiller Technique du Ministre de la Communication et des Médias.

## DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie du programme *Production des Contenus Audiovisuels* est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Nombre de BOP		Nombre d'UO		Nombre d'opérateurs	Autres établissements publics (1)
	Niveau central	Niveau déconcentré	Niveau central	Niveau déconcentré		
Action 1 : Gestion de l'audiovisuel public	1			4		
Action 2 : Régulation de l'audiovisuel						
Action 3 : Optimisation du produit de la Redevance						
<b>Total</b>	1			4		

(1) Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'état recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'état.

### **ACTION N° 1 : Gestion de l'audiovisuel public et privé**

Cette action est portée par la Direction Générale de la Communication selon les prérogatives qu'elle tire de son texte organique. Il s'agit, pour cette dernière d'assurer, de façon pratique, la tutelle des entités publiques, de définir les objectifs de performance avec les entités dans le cadre des contrats annuels de performance, d'assurer l'administration des autorisations et agréments divers relevant de la compétence exclusive du secteur de la Communication, de réguler le secteur par la prise de réglementations adaptées aux d'en assurer le fonctionnement optimal d'une part, mais aussi son développement d'autre part.

### **ACTION N° 2 : Production des contenus audiovisuels**

Cette action est portée par les entités sous tutelle relevant du Ministère, à savoir : Gabon Télévision, Radio Gabon, Télédiffusion du Gabon et l'Agence Gabonaise de Presse.

Conformément au décret n°0291/PR/MC du 23 mai 2016 modifiant et supprimant certaines dispositions du décret 725/PR/MCPEN du 21 juin 2011 portant création, organisation et fonctionnement de Gabon Télévision, ledit groupe assure, sous la tutelle du Ministère de la communication, la production et la programmation des émissions de télévision de service public. Le groupe doit disposer, à cet effet, de chaînes à caractère généraliste et thématique, ainsi que de Directions provinciales.

Radio Gabon assure, conformément au décret n°725/PR/MCPEN du 21 juin 2011, les mêmes missions de service public en matière de radiodiffusion. Le groupe doit également disposer de chaînes généralistes et thématiques, ainsi que de stations provinciales.

L'Agence Gabonaise de Presse, en sa qualité d'Agence nationale, vient suppléer les chaînes publiques dans leur mission, en leur offrant des contenus d'information sur support numériques, photographiques et audiovisuels.

Télédiffusion du Gabon, pour sa part, est chargée de la maintenance des équipements de diffusion des radios et télévisions.

Tout ceci obéit à la logique de spécialisation des entités sous-tutelle par corps de métiers.

### **ACTION N° 3 : Optimisation du produit de la RAC**

Cette action est portée par la Direction Générale de la Communication et par le Cabinet du Ministre.

Le Cabinet du Ministre élabore les stratégies d'élargissement de l'assiette et la Direction Générale de la Communication met en œuvre les mesures de recouvrement résultant de l'assiette optimisée auprès des redevables légaux.

L'action d'optimisation repose sur plusieurs facteurs :

- Élargissement de l'assiette ;
- Recouvrement des impayés auprès des redevables ;
- Mise en paiement de nouveaux redevables.

# CADRAGE STRATEGIQUE

## PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

### ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

L'audiovisuel public se déploie aujourd'hui dans un contexte de Transition et doit accompagner par la qualité de ses programmes et de ses acteurs, la marche de notre pays vers ce nouvel ordre constitutionnel et social que le Gabon appelle de ses vœux.

De ce point de vue, il doit opérer une mue et se hisser aux meilleurs standards internationaux et modernisant ses approches éditoriales, ses contenus, ses méthodes et outils de travail ainsi que son ancrage plus assumé dans un secteur qui, s'il relève de missions de service public, n'en n'est pas moins un secteur productif et concurrentiel.

La réforme de l'audiovisuel public menée en 2011 n'a pas achevé sa mue complète.

Au plan institutionnel, les statuts et formes juridiques des entités doivent évoluer pour optimiser leur gouvernance.

Au plan des compétences, le développement des NTIC a fait émerger de nouveaux métiers, de nouveaux outils et de nouvelles plateformes. L'Audiovisuel public doit se repenser et produire une meilleure allocation des ressources. L'identification des profils nouveaux, la formation aux nouveaux métiers des profils anciens, la migration des outils et méthodes de travail, de production et de diffusion.

Au plan technique et technologique, l'Audiovisuel public doit s'arrimer aux standards internationaux. Evoluant dans un secteur productif et compétitif, la qualité du rendu à l'antenne requiert une migration technique et technologique. La qualité des plateaux, des cadres de travail, des logiciels et applications nécessaires à la production des contenus sont autant d'actions structurantes à entreprendre.

### ENJEUX

- Enjeu 1 : viabiliser les entités de l'audiovisuel public pour assurer la soutenabilité de l'action publique
- Enjeu 2 : assurer une production des contenus audiovisuels conformes aux aspirations des populations et arrimés aux standards internationaux.

### LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

---

OBJECTIF N°1 : optimiser l'efficacité de la gouvernance des entités en charge de l'audiovisuel public

- Résultat annuel attendu : ajuster les contenus au nouveau contexte social et politique.

OBJECTIF N°2 : Moderniser les outils et cadres de travail aux plans technique et technologique

- Résultat annuel attendu : Taux de réhabilitation et de mise aux standards de l'industrie des équipements et matériels techniques des entités.

OBJECTIF N°3 : Ajuster les compétences techniques aux meilleurs standards de l'industrie

- Résultat annuel attendu : Taux de renforcement des capacités aux nouveaux outils, procédés et technologies.

OBJECTIF N°4 : Ajuster les contenus au nouveau contexte social et politique

- Résultat annuel attendu : Taux de révision des lignes éditoriales.

**OBJECTIF N°1 : Optimiser l'efficacité de la gouvernance des entités en charge de l'audiovisuel public**

**Type de finalité des résultats visés**

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

**Résultat annuel :**

- **Résultat annuel attendu :** avoir ajusté les contenus au nouveau contexte social et politique

**Indicateurs**

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 202X
Taux ajuster les contenus au nouveau contexte social et politique	Taux	NA	-	50	30	100

**Source des données :** GT, RG, AGP, TDG

**ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS**

**Résultat annuel attendu 1 :** avoir ajusté les contenus au nouveau contexte social et politique

- Activité 1 : Avec de l'achat de contenus de qualité et diversifié avec des producteurs nationaux et internationaux.

**Précisions méthodologiques :**

**Indicateur 1 :** Taux ajuster les contenus au nouveau contexte social et politique

L'indicateur est calculé à partir du cumul du poids des actions réalisées dans le plan d'action

**Contributions des opérateurs/partenaires :**

- Opérateurs : GTV (*Chaîne de télévision nationale généraliste*), Radio Gabon (*Chaîne de radio nationale généraliste*)
- Activité 1 Sélection et achat des contenus selon les normes du Gabon.
- Opérateur 2 : TDG (Chargé d'assurer de la gestion des infrastructures de transmission)
- Activité 1 Veiller à la bonne transmission des contenus produits ou achetés.

## OBJECTIF N°2 : Moderniser les outils et cadres de travail aux plans technique et technologique

### Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

### Résultat annuel :

- **Résultat annuel attendu :** avoir de réhabilité et mise aux standards l'industrie des équipements et matériels techniques des entités.

### Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Taux de réhabilitation et de mise aux standards de l'industrie des équipements et matériels techniques des entités	Taux	NA	20	40	20	100

**Source des données :** GT, RG, AGP, TDG

### ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS

Résultat annuel attendu 1 : avoir de réhabilité et mise aux standards l'industrie des équipements et matériels techniques des entités

- Activité 1 : Achat d'équipement de transmission, de production et de diffusion des contenus.
- Activité 2 : Renforcement des capacités des techniciens sur les nouveaux équipements.

### Précisions méthodologiques :

**Indicateur 1 :** Taux de réhabilitation et de mise aux standards de l'industrie des équipements et matériels techniques des entités. L'indicateur est calculé à partir du cumul du poids des actions réalisées dans le plan d'action.

### Contributions des opérateurs/partenaires :

- Opérateur 1 : GTV (Chaîne de télévision national généraliste), Radio Gabon (Chaîne de radio national généraliste), TDG (Chargé d'assurer de la gestion des infrastructures de transmission) ;
- Activité 1 Formation du personnel à l'utilisation des nouveaux équipements.

## OBJECTIF N°3 : Ajuster les compétences techniques aux meilleurs standards de l'industrie

### Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

### Résultat annuel :

- **Résultat annuel attendu :** Avoir formé un pourcentage significatif du personnel technique des médias publics.

### Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Taux de renforcement des capacités aux nouveaux outils, procédés et technologies	Taux	NA	60	20	20	100

**Source des données :** GT, RG, AGP, TDG

### ELEMENTS CLES DE LA STRATÉGIE D' ACTIONS

Résultat annuel attendu 1 : Avoir formé un pourcentage significatif du personnel technique des médias publics

- Activité 1 : Organisation de plusieurs formations avec des formateurs nationaux et internationaux.

### Précisions méthodologiques :

**Indicateur 1 :** Taux de renforcement des capacités aux nouveaux outils, procédés et technologies.

L'indicateur est calculé à partir du cumul du poids des actions réalisées dans le plan d'action.

### Contributions des opérateurs/partenaires :

- GTV (*Chaîne de télévision nationale généraliste*), Radio Gabon (*Chaîne de radio nationale généraliste*), TDG (Chargé d'assurer de la gestion des infrastructures de transmission) ; AGP (Agence nationale de presse écrite et en ligne)
- Activité : Organisation de renforcement de capacité avec des partenaires internationaux.

## OBJECTIF N°4 : Ajuster les contenus au nouveau contexte social et politique

- ☒ Efficacité socio-économique
- ☒ Qualité de service rendu aux usagers
- ☒ Efficience de l'Administration

### **Résultat annuel :**

- **Résultat annuel attendu :** avoir amélioré de manière significatif la qualité des contenus diffusés dans les médias publics.

### **Indicateurs**

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Taux de révision des lignes éditoriales	Taux	NA	10	30	30	100

**Source des données :** GT, RG, AGP, TDG

### **ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS**

**Résultat annuel attendu 1 :** Avoir amélioré de manière significatif la qualité des contenus diffusés dans les médias publics

- Activité 1 Mise en place d'un concours de sélection de contenus de qualité et diversifié.

### **Précisions méthodologiques :**

**Indicateur 1 :** Taux de révision des lignes éditoriales

L'indicateur est calculé à partir du cumul du poids des actions réalisées dans le plan d'action.

### **Contributions des opérateurs/partenaires :**

- Opérateur 1 GTV (Chaîne de télévision national généraliste)
- Activité 1 : Création d'une nouvelle ligne éditoriale, et de nouvelles émissions, des formations pour les agents.
- Opérateur 2 : Radio Gabon (Chaîne de radio national généraliste)
- Activité 1 : Création d'une nouvelle ligne éditoriale, et de nouvelles émissions, des formations pour les agents.

# PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

## PROPOSITIONS BUDGETAIRES

### PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LFR (1) pour 2022	Demandées pour 2024			Prévisions 2025	Prévisions 2026	Votés en LFR pour 2022	Demandées pour 2024			Prévisions 2025	Prévisions 2026
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2024	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2024	Montant y compris ADP		
<b>64.433.1: Production et diffusion des contenus audiovisuels</b>	<b>664 670 244</b>	<b>716 976 159</b>	<b>-</b>	<b>716 976 159</b>	<b>716 976 159</b>	<b>716 976 159</b>	<b>664 670 244</b>	<b>716 976 159</b>	<b>-</b>	<b>716 976 159</b>	<b>716 976 159</b>	<b>716 976 159</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	143 555 929	160 991 234	-	160 991 234	160 991 234	160 991 234	143 555 929	160 991 234	-	160 991 234	160 991 234	160 991 234
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	521 114 315	555 984 924	-	555 984 924	555 984 924	555 984 924	521 114 315	555 984 924	-	555 984 924	555 984 924	555 984 924
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>64.433.2: Conservation des produits audiovisuels</b>	<b>196 665 330</b>	<b>196 665 330</b>	<b>-</b>	<b>196 665 330</b>	<b>196 665 330</b>	<b>196 665 330</b>	<b>196 665 330</b>	<b>196 665 330</b>	<b>-</b>	<b>196 665 330</b>	<b>196 665 330</b>	<b>196 665 330</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	143 555 928	143 555 928	-	143 555 928	143 555 928	143 555 928	143 555 928	143 555 928	-	143 555 928	143 555 928	143 555 928
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	53 109 402	53 109 402	-	53 109 402	53 109 402	53 109 402	53 109 402	53 109 402	-	53 109 402	53 109 402	53 109 402
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total pour le programme : Production des contenus audiovisuels</b>	<b>861 335 574</b>	<b>913 641 489</b>	<b>-</b>	<b>913 641 489</b>	<b>913 641 489</b>	<b>913 641 489</b>	<b>861 335 574</b>	<b>913 641 489</b>	<b>-</b>	<b>913 641 489</b>	<b>913 641 489</b>	<b>913 641 489</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	287 111 858	304 547 163	-	304 547 163	304 547 163	304 547 163	287 111 858	304 547 163	-	304 547 163	304 547 163	304 547 163
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	574 223 717	609 094 326	-	609 094 326	609 094 326	609 094 326	574 223 717	609 094 326	-	609 094 326	609 094 326	609 094 326
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)  
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB)

# JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

## AUTRES DEPENSES

### JUSTIFICATION PAR ACTION, ACTIVITES ET PAR TITRE

Actions-Activité	Déterminants physiques et financiers		Montants		Observations
			LF 2025		
			AE	CP	
<b>Action1 : Production et diffusion des contenus audiovisuels</b>			716 976 159	716 976 159	
<b>Activités régaliennes/activités ponctuelles 1</b>			-	-	
<b>Titre 2 (hors solde permanente et MONP)</b>			-	-	
<b>Dépenses obligatoires</b>			-	-	
Vacation					
Frais de session des institutions...					
<b>Titre 3: Biens et services</b>			-	-	
<b>Dépenses obligatoires</b>			-	-	
Loyer					
Frais de scolarité					
Convention...					
<b>Dépenses Indispensables</b>			<b>160 991 234</b>	<b>160 991 234</b>	
Fournitures informatiques					
Frais de Mission...					
Fourniture d'imprimerie					
<b>Autres dépenses</b>			-	-	
Autres dépenses (à préciser)					
<b>Titre 4: Transferts</b>			-	-	
<b>Dépenses obligatoires</b>			-	-	
Subventions ...					
Transferts aux ménage ...					
<b>Dépenses Indispensables</b>			-	-	
Subventions ...					
Transferts aux ménage ...					
<b>Autres dépenses</b>			-	-	
Autres dépenses (à préciser)					
<b>Titre 5: investissement</b>			555 984 924	555 984 924	
Projet1 développement	Etudes pour la mise en place d'un dispositif de mesure d'audience en RG (Médiamétrie)	555 984 924	555 984 924	555 984 924	
Acquisition véhicule					
Autre dépenses (à préciser)					
<b>Activités régaliennes/activités ponctuelles N :</b>					
<b>Titre 2 (hors solde permanente et MONP)</b>					
<b>Dépenses obligatoires</b>					
Vacation					
Frais de session des institutions...					
<b>Titre 3: Biens et services</b>					
<b>Dépenses obligatoires</b>					
Baux administratifs					
Frais de scolarité					
Convention...					
<b>Dépenses Indispensables</b>					
Fournitures informatiques					
Frais de Mission...					
Fourniture d'imprimerie					
<b>Autres dépenses</b>					
Autres dépenses (à préciser)					
<b>Titre 4: Transferts</b>					
<b>Dépenses obligatoires</b>					
Subventions					
Transferts aux ménages...					
<b>Dépenses Indispensables</b>					
Subventions					
Transferts aux ménages...					
<b>Autres dépenses</b>					
Vacation					

Actions-Activité	Déterminants physiques et financiers		Montants		Observations
			LF 2025		
			AE	CP	
Frais de session des institutions...					
<b>Titre 5: investissement</b>					
Equipement informatique					
Equipement et machine spécialisée					
Autres dépenses (à préciser)					
<b>Action 2: Conservation des produits audiovisuels</b>			196 665 330	196 665 330	
<b>Activités régaliennes/activités ponctuelles 1</b>					
<b>Titre 2 (hors solde permanente et MONP)</b>					
<b>Dépenses obligatoires</b>					
Vacation					
Frais de session des institutions...					
<b>Titre 3: Biens et services</b>					
<b>Dépenses obligatoires</b>					
Baux administratifs					
Frais de scolarité					
Convention...					
<b>Dépenses Indispensables</b>			143 555 928	143 555 928	
Fournitures informatiques					
Frais de Mission...	Opérationnalisation	10 000 000	10 000 000	10 000 000	Fonctionnement du BOP
Fourniture d'imprimerie					
<b>Autres dépenses</b>					
Autres dépenses (à préciser)					
<b>Titre 4: Transferts</b>					
<b>Dépenses obligatoires</b>					
Subventions					
Transferts aux ménages...					
<b>Dépenses Indispensables</b>					
Subventions					
Transferts aux ménages...					
<b>Autres dépenses</b>					
Autres dépenses (à préciser)					
<b>Activités régaliennes/activités ponctuelles N :</b>					
<b>Titre 2 (hors solde permanente et MONP)</b>					
<b>Dépenses obligatoires</b>					
Vacation					
Frais de session des institutions...					
<b>Titre 3: Biens et services</b>					
<b>Dépenses obligatoires</b>					
Baux administratifs					
Frais de scolarité					
Convention...					
<b>Dépenses Indispensables</b>					
Fournitures informatiques					
Frais de Mission...					
Fourniture d'imprimerie					
<b>Autres dépenses</b>					
Autres dépenses (à préciser)					
<b>Titre 4: Transferts</b>					
<b>Dépenses obligatoires</b>					
Subventions					
Transferts aux ménages...					
<b>Dépenses Indispensables</b>					
Subventions					
Transferts aux ménages...					
<b>Autres dépenses</b>					
Vacation					
Autres dépenses (à préciser)					
Titre 5: investissement			53 109 402	53 109 402	
Projet 2 : développement	Réhabilitation des stations provinciales	53 109 402	53 109 402	53 109 402	
Equipement et machine spécialisée					
Autres dépenses (à préciser)					
<b>Total programme</b>	-	-	913 641 489	913 641 489	-

# RATTACHEMENT DES SERVICES

Intitulé du Programme	Intitulé du BOP	Intitulé UO	Poste Comptable	Services rattachés
64.433 : Production des contenus audiovisuels	A1 : <b>Production des contenus audiovisuels</b>	A1K1 : Production des contenus audiovisuels	0000	<b>Operateur Gabon télévision</b>
				Opérateur Radio Gabon
				Operateur TDG
				Operateur AGP
		A1K2 : Projet : Divers investissements structurants du programme		<b>Direction XXXX</b>
				Service XXXXX
				Service XXXXXX
				Service XXXXXX
				<b>Direction XXXX</b>
				Service XXXXX
				Service XXXXXX
				Service XXXXXX
		A1K3 : Projet : Etudes pour la mise en place d'un dispositif de mesure d'audience en RG (Médiamétrie)		<b>Direction XXXX</b>
				Service XXXXX
				Service XXXXXX
				Service XXXXXX
				<b>Direction XXXX</b>
			Service XXXXX	
				Service XXXXXX
	A1K4 : Projet : Réhabilitation des stations provinciales			

# PROGRAMME PRODUCTION DES CONTENUS CINÉMATOGRAPHIQUES

# PRESENTATION DU PROGRAMME

## PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme Production des contenus cinématographiques, couvre les actions structurantes tant en fonctionnement qu'en investissement concourant à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de cinématographie.

Afin de dynamiser le cinéma gabonais, le Gabon a engagé une réforme du secteur cinématographique, matérialisée par l'organisation du Grenelle du Cinéma Gabonais en juin 2023, lequel a débouché sur un plan d'action pour l'émergence d'une industrie cinématographique en RG.

Ce plan d'action est porté par l'Institut Gabonais de l'Image et du Son (IGIS), lequel est le bras séculier de l'État pour la mise en œuvre de sa politique cinématographique d'une part, et par la Direction Générale de la Communication, en charge aujourd'hui des autorisations et autres agréments dans le domaine cinématographique, notamment l'autorisation de tournage.

Le Responsable de Programme au titre du CAS pour ce programme est le Conseiller Technique du Ministre de la Communication et des Médias.

## DECLINAISON OPERATIONNELLE DU PROGRAMME

La cartographie du programme Production des Contenus Cinématographiques est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Nombre de BOP		Nombre d'UO		Nombre d'opérateurs	Autres établissements publics (1)
	Niveau central	Niveau déconcentré	Niveau central	Niveau déconcentré		
<b>Action 1</b> : Structuration institutionnelle et régulation du secteur cinématographique	1			1	1	
<b>Action 2</b> : Développement de l'économie cinématographique						
<b>Total</b>	1			1	1	

(1) Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'état recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'état.

### **ACTION N° 1 : Structuration institutionnelle et régulation du secteur cinématographique**

Cette action vise à restructurer institutionnellement le paysage institutionnel du cinéma Gabonais pour mieux en assurer le développement et à en assurer la régulation par la mise en œuvre de dispositifs légaux efficaces permettant une meilleure création de la valeur ajoutée du secteur cinématographique.

Portée par la Direction Générale de la Communication d'une part, et par l'IGIS, d'autre part, cette action s'inscrit au cœur de la stratégie de développement du secteur cinématographique initiée par le Ministère.

### **ACTION N° 2 : Développement de l'industrie cinématographique**

Selon un rapport de l'Unesco en 2021 sur l'industrie du film en Afrique, le cinéma en Afrique peut créer 20.000 emplois et générer 20 millions de dollars de recettes annuelles.

Le Gabon entend jouer un rôle et prendre sa part dans la création de richesse de l'industrie cinématographique.

Le même rapport met en évidence quatre (4) modèles principaux de développement de l'industrie cinématographique. Le Gabon s'inscrit dans une approche hybride entre le modèle service (destination prisée des productions internationales), le modèle auteur, lequel consiste à subventionner la production locale et à créer un marché local, et in fine, le modèle soft power, lequel consiste en l'influence culturelle par l'organisation de rencontres majeures en matière cinématographique sur son sol comme le Burkina avec le FESPACO.

# CADRAGE STRATEGIQUE

## PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

---

### ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

---

Après un pic de sa production aux heures du CENACI (Centre National du Cinéma), le Cinéma gabonais a connu une phase de ralentissement notamment dans la production de longs métrages. Cela dit, l'environnement technique, technologique et de marché qui entourait l'époque du CENACI a profondément changé et implique une adaptation de notre modèle de développement du Cinéma.

Selon une étude de l'UNESCO menée en 2021 sur l'industrie du film en Afrique au périmètre des 54 pays africains, le cinéma pourrait créer en Afrique plus de 20.000 emplois et générer 20 millions de dollars de revenus annuels. Comment le Gabon joue-t-il sa partition dans ce potentiel de création de la valeur de l'industrie cinématographique ? Tel est l'objet de la réflexion menée à l'occasion du Grenelle du Cinéma Gabonais en juin 2024 et qui a débouché sur des résolutions stratégiques claires pour permettre l'éclosion d'une industrie cinématographique au Gabon fondé sur un modèle hybride, à savoir le Gabon comme destination de choix des productions cinématographiques étrangères et l'émergence d'un marché local visant la sous-région de l'Afrique au sud du Sahara.

Cette stratégie repense la structuration institutionnelle du secteur, le mode de soutien public à la production, les mécanismes d'incitation à l'investissement direct étranger pour les productions étrangères, la redynamisation du cinéma en salle ainsi que la promotion de l'identité culturelle gabonaise par l'organisation de festivals d'importance.

### ENJEUX

---

- Enjeu 1 : développer une économie cinématographique locale ;
- Enjeu 2 : faire du Gabon une destination de choix pour les productions internationales ;
- Enjeu 3 : faire rayonner la culture gabonaise à l'international par le grand et le petit écran.

## PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

### LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : Développer une industrie cinématographique en république gabonaise

- Résultat annuel attendu : Avoir créé un fond de soutiens au cinéma gabonais.

OBJECTIF N°2 : Assurer le soutien public à la production privée

- Résultat annuel attendu : Avoir participé à la réalisation de plusieurs productions privées.

OBJECTIF N°3 : Optimiser la formation des acteurs de l'industrie cinématographique

- Résultat annuel attendu : Avoir organisé plusieurs formations par des acteurs nationaux et internationaux.

OBJECTIF N°4 : Moderniser les équipements et outils de travail

- Résultat annuel attendu : Avoir Modernisé les équipements de travail du personnel de l'IGIS.

### PRESENTATION DETAILLEE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

#### OBJECTIF N°1 : Développer une industrie cinématographique en république gabonaise

##### Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

##### Résultat annuel :

- **Résultat annuel attendu :** Avoir créé un fond de soutiens au cinéma gabonais.

##### Indicateur

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Création d'un Fonds de soutien au Cinéma	Nombre	NA	NA	1	-	1

Source des données : IGIS

#### ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS

Résultat annuel attendu 1 : Avoir créé un fond de soutiens au cinéma gabonais

- Activité 1 : Mise en place d'une commission d'attribution des aides.

##### Précisions méthodologiques :

Indicateur 1 : Création d'un Fonds de soutien au cinéma.

L'indicateur est calculé à partir d'un simple décompte arithmétique

##### Contributions des opérateurs/partenaires :

- Opérateurs : IGIS (promotion d'œuvre cinématographique)
- Activité 1 : recensement des opérateurs cinématographique

## OBJECTIF N°2 : Assurer le soutien public à la production privée

### Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

### Résultat annuel :

- **Résultat annuel attendu** : Avoir participé à la réalisation de plusieurs productions privées.

### Indicateurs

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de productions soutenues	Nombre	NA	10	15	20	55

Source des données : IGIS

### ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS

Résultat annuel attendu 1 : Avoir participé à la réalisation de plusieurs productions privées

- Activité 1 : Après étude de dossier, octroyer une aide financière ou matérielle au producteurs privés

### Précisions méthodologiques :

**Indicateur 1** : Nombre de productions soutenues

L'indicateur est calculé à partir d'un simple décompte arithmétique

### Contributions des opérateurs/partenaires :

- Opérateur 1 : IGIS (*promotion d'œuvre cinématographique*)
- Activité 1 : Lancement d'un Appel aux producteurs privés désireux d'avoir une aide.

## OBJECTIF N°3 : Optimiser la formation des acteurs de l'industrie cinématographique

### Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficacité de l'Administration

### Résultat annuel :

- **Résultat annuel attendu :** Nombre de sessions de formation dispensées.

### Indicateur

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de sessions de formation dispensées	Nombre	NA	5	10	10	30

Source des données : IGIS

### ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS

Résultat annuel attendu 1 : Nombre de sessions de formation dispensées

- Activité 1 : Organiser des sessions de formations dans différents domaines du cinéma avec des partenaires nationaux et internationaux

### Précisions méthodologiques :

**Indicateur 1 :** Nombre de sessions de formation dispensées.

L'indicateur est calculé à partir d'un simple décompte arithmétique.

### Contributions des opérateurs/partenaires :

- Opérateur 1 : IGIS (promotion d'œuvre cinématographique)
- Activité : Recherche et invitation des formateurs nationaux ou Internationaux disponibles pour du renforcement capacité

## OBJECTIF N°4 : Moderniser les équipements et outils de travail

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficacité de l'Administration

### Résultat annuel :

- **Résultat annuel attendu :** Modernisation de studio son et image.

### Indicateur

Intitulé	Unité	2023 Réalisation PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Taux de modernisation de studio son et image	Taux	NA	20	80	-	100

Source des données : GT, RG, AGP, TDG

### ELEMENTS CLES DE LA STRATEGIE D' ACTIONS

Résultat annuel attendu 1 : Taux de modernisation de studio son et image

- Activité 1 : Achat de matériel moderne et session de formation à l'utilisation de ces outils.

**Précisions méthodologiques :**

**Indicateur 1 :** Taux de modernisation de studio son et image.

L'indicateur est calculé à partir du cumul du poids des actions réalisées dans le plan d'action

**Contributions des opérateurs/partenaires :**

- Opérateur 1 : IGIS (*promotion d'œuvre cinématographique*)
- Activité 1 : Prospection, sélection et achats de matériel dernier cri.

# PRESENTATION DES MOYENS DEMANDES

## PROPOSITIONS BUDGETAIRES

### PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LFR (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
<b>64.434.1: Production et valorisation du cinéma</b>	<b>717 779 645</b>	<b>770 085 560</b>	<b>-</b>	<b>770 085 560</b>	<b>770 085 560</b>	<b>770 085 560</b>	<b>717 779 645</b>	<b>770 085 560</b>	<b>-</b>	<b>770 085 560</b>	<b>770 085 560</b>	<b>770 085 560</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	143 555 929	160 991 234	-	160 991 234	160 991 234	160 991 234	143 555 929	160 991 234	-	160 991 234	160 991 234	160 991 234
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	574 223 716	609 094 326	-	609 094 326	609 094 326	609 094 326	574 223 716	609 094 326	-	609 094 326	609 094 326	609 094 326
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>64.434.2: Conservation des produits cinématographiques</b>	<b>143 555 929</b>	<b>143 555 929</b>	<b>-</b>	<b>143 555 929</b>	<b>143 555 929</b>	<b>143 555 929</b>	<b>143 555 929</b>	<b>143 555 929</b>	<b>-</b>	<b>143 555 929</b>	<b>143 555 929</b>	<b>143 555 929</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	143 555 929	143 555 929	-	143 555 929	143 555 929	143 555 929	143 555 929	143 555 929	-	143 555 929	143 555 929	143 555 929
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total pour le programme : Production des contenus cinématographiques</b>	<b>861 335 575</b>	<b>913 641 490</b>	<b>-</b>	<b>913 641 490</b>	<b>913 641 490</b>	<b>913 641 490</b>	<b>861 335 575</b>	<b>913 641 490</b>	<b>-</b>	<b>913 641 490</b>	<b>913 641 490</b>	<b>913 641 490</b>
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	287 111 859	304 547 164	-	304 547 164	304 547 164	304 547 164	287 111 859	304 547 164	-	304 547 164	304 547 164	304 547 164
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	574 223 716	609 094 326	-	609 094 326	609 094 326	609 094 326	574 223 716	609 094 326	-	609 094 326	609 094 326	609 094 326
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(2) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)  
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB)

# JUSTIFICATION AU PREMIER FRANC CFA

## AUTRES DEPENSES

### JUSTIFICATION PAR ACTION, ACTIVITES ET PAR TITRE

Actions-Activité	Déterminants physiques et financiers		Montants		Observations
			LF 2025		
			AE	CP	
<b>Action1: Production et valorisation du cinéma</b>			770 085 560	770 085 560	
<b>Activités régaliennes/activités ponctuelles 1</b>			-	-	
<b>Titre 2 (hors solde permanente et MONP)</b>			-	-	
<b>Dépenses obligatoires</b>			-	-	
Vacation					
Frais de session des institutions...					
<b>Titre 3: Biens et services</b>			-	-	
<b>Dépenses obligatoires</b>			-	-	
Loyer					
Frais de scolarité					
Convention...					
<b>Dépenses Indispensables</b>			160 991 234	160 991 234	
Fournitures informatiques					
Frais de Mission...					
Fourniture d'imprimerie					
<b>Autres dépenses</b>			-	-	
Autres dépenses (à préciser)					
<b>Titre 4: Transferts</b>			-	-	
<b>Dépenses obligatoires</b>			-	-	
Subventions ...					
Transferts aux ménage ...					
<b>Dépenses Indispensables</b>			-	-	
Subventions ...					
Transferts aux ménage ...					
<b>Autres dépenses</b>			-	-	
Autres dépenses (à préciser)					
<b>Titre 5: investissement</b>			609 094 326	609 094 326	
Projet : 1 développement	Ciné Gabon industrie	287 111 858	287 111 858	287 111 858	
Projet : 2 développement	Projet : Divers investissements structurants du programme	321 982 467	321 982 467	321 982 467	
Acquisition véhicule					
Autre dépenses (à préciser)					
<b>Activités régaliennes/activités ponctuelles N :</b>					
<b>Titre 2 (hors solde permanente et MONP)</b>					
<b>Dépenses obligatoires</b>					
Vacation					
Frais de session des institutions...					
<b>Titre 3: Biens et services</b>					

Actions-Activité	Déterminants physiques et financiers		Montants		Observations
			LF 2025		
			AE	CP	
<b>Dépenses obligatoires</b>					
Baux administratifs					
Frais de scolarité					
Convention...					
<b>Dépenses Indispensables</b>					
Fournitures informatiques					
Frais de Mission...					
Fourniture d'imprimerie					
<b>Autres dépenses</b>					
Autres dépenses (à préciser)					
<b>Titre 4: Transferts</b>					
<b>Dépenses obligatoires</b>					
Subventions					
Transferts aux ménages...					
<b>Dépenses Indispensables</b>					
Subventions					
Transferts aux ménages...					
<b>Autres dépenses</b>					
Vacation					
Frais de session des institutions...					
<b>Titre 5: investissement</b>					
Equipement informatique					
Equipement et machine spécialisée					
Autres dépenses (à préciser)					
<b>Action 2: Conservation des produits cinématographiques</b>			<b>143 555 929</b>	<b>143 555 929</b>	
<b>Activités régaliennes/activités ponctuelles 1</b>					
<b>Titre 2 (hors solde permanente et MONP)</b>					
<b>Dépenses obligatoires</b>					
Vacation					
Frais de session des institutions...					
<b>Titre 3: Biens et services</b>					
<b>Dépenses obligatoires</b>					
Baux administratifs					
Frais de scolarité					
Convention...					
<b>Dépenses Indispensables</b>			143 555 929	143 555 929	
Fournitures informatiques					
Frais de Mission...	Opérationnalisation	10 000 000	10 000 000	10 000 000	
Fourniture d'imprimerie					
<b>Autres dépenses</b>					
Autres dépenses (à préciser)					
<b>Titre 4: Transferts</b>					
<b>Dépenses obligatoires</b>					

Actions-Activité	Déterminants physiques et financiers		Montants		Observations
			LF 2025		
			AE	CP	
Subventions					
Transferts aux ménages...					
<b>Dépenses Indispensables</b>					
Subventions					
Transferts aux ménages...					
<b>Autres dépenses</b>					
Autres dépenses (à préciser)					
<b>Activités régaliennes/activités ponctuelles N :</b>					
<b>Titre 2 (hors solde permanente et MONP)</b>					
<b>Dépenses obligatoires</b>					
Vacation					
Frais de session des institutions...					
<b>Titre 3: Biens et services</b>					
<b>Dépenses obligatoires</b>					
Baux administratifs					
Frais de scolarité					
Convention...					
<b>Dépenses Indispensables</b>					
Fournitures informatiques					
Frais de Mission...					
Fourniture d'imprimerie					
<b>Autres dépenses</b>					
Autres dépenses (à préciser)					
<b>Titre 4: Transferts</b>					
<b>Dépenses obligatoires</b>					
Subventions					
Transferts aux ménages...					
<b>Dépenses Indispensables</b>					
Subventions					
Transferts aux ménages...					
<b>Autres dépenses</b>					
Vacation					
Autres dépenses (à préciser)					
<b>Titre 5: Investissement</b>					
Equipement informatique					
Equipement et machine spécialisée					
Autres dépenses (à préciser)					
<b>Total programme</b>	-	-	913 641 490	913 641 490	-

# RATTACHEMENT DES SERVICES

Intitulé du Programme	Intitulé du BOP	Intitulé UO	Poste Comptable	Services rattachés		
64.434: Production des contenus cinématographiques	A1 : Production des contenus cinématographiques	A1K1 : Production des contenus cinématographiques	0000	<b>OPERATEUR IGIS</b>		
		A1K2 Projet : Ciné Gabon industrie				
		A1K3 : Projet : Divers investissements structurants du programme				